

# L'éducation sous le choc de la pandémie

Par le comité éducation

Comme partout ailleurs, le milieu de l'éducation a été profondément affecté par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place pour y répondre, de la petite enfance à l'université. À des réalités déjà très différentes se sont ajoutées des consignes gouvernementales variables et changeantes, plongeant la plupart des travailleuses et travailleurs de l'éducation dans l'incertitude et dans l'inconnu.

Le premier constat du comité est donc celui de la désorganisation. Au primaire-secondaire, par exemple, après la fermeture des établissements en mars 2020, on a annoncé un enseignement à distance facultatif ou obligatoire, un retour en classe généralisé puis limité aux élèves en difficulté, etc. Au fil des semaines, et parfois des jours, l'ensemble des travailleuses et travailleurs du milieu de l'éducation ont continuellement dû s'adapter aux directives changeantes et régulièrement contradictoires du ministère. À quelques jours de la rentrée des classes à l'automne, des questions importantes demeuraient sans réponse quant à la manière dont le semestre allait se dérouler, ce qui est encore le cas au moment d'écrire ces lignes, quelques semaines après le début des classes.



Un deuxième constat général : l'état de sous-financement chronique des services publics, auquel n'a pas échappé le réseau de l'éducation dans son ensemble, a largement contribué aux problèmes vécus dans nos établissements d'enseignement. La pandémie a également révélé l'iniquité du système d'éducation québécois, notamment en ce qui a trait à l'accès aux ressources informatiques et spécialisées. La crise de la COVID a aussi fait ressortir de façon criante le profond décalage entre les établissements des réseaux public et privé. En ce sens, et sans bien sûr nous réjouir de la pandémie, on ne peut que constater que les critiques que nous formulons depuis des années ainsi que les revendications que nous mettons de l'avant en matière d'accessibilité, de gratuité et d'universalité, sont apparues dans toute leur pertinence.

Les disparités de traitement entre les différentes catégories de personnel ont, elles aussi, éclaté au grand jour lors de la pandémie. Sans entrer dans les détails immédiatement, soulignons qu'encore une fois, le personnel de soutien et administratif n'a pas eu droit au même traitement que d'autres catégories d'emploi, ce que nous ne pouvons que déplorer. Par exemple, bien que plusieurs travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation aient pu faire leur travail à distance, la présence sur les lieux de travail était souvent requise pour le personnel administratif et de soutien, même lorsqu'elle n'était pas nécessaire – ceci à géométrie variable selon les établissements, ce qui est un problème en soi en matière d'équité de traitement.

Nous vous proposons un bref survol de la situation selon les divers ordres d'enseignement, ainsi qu'en ce qui concerne l'éducation aux adultes et les écoles privées.

## Préscolaire et services de garde

Durant les dernières années, le travail dans les centres de la petite enfance (CPE) et les services de garde en milieu scolaire et familial s'est complexifié, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'enfants ayant des besoins particuliers, des coupes budgétaires, de la pénurie de personnel et de l'implantation de la maternelle 4 ans. La crise pandémique a mis en lumière ces problèmes que les syndicats dénonçaient déjà depuis longtemps, notamment le manque de personnel, les bas salaires et la faible valorisation de ces emplois. Fait révélateur : celles qui ont travaillé dans les CPE et les services de garde en milieu scolaire et familial, maintenus ouverts durant le confinement pour permettre aux

travailleuses et travailleurs prioritaires d'y faire garder leurs enfants, n'ont eu droit à aucune prime de risque, en dépit des demandes répétées des membres et du syndicat. Les équipements de protection sont arrivés seulement avec le déconfinement, ce qui a suscité une colère légitime chez les travailleuses. Parallèlement, après la rentrée, les nombreux mouvements de personnel ont créé beaucoup de confusion et d'exaspération.

Le manque de 6000 éducatrices dans les CPE, tout comme la pénurie de personnel dans les services de garde en milieu scolaire et en milieu familial, forcera peut-être le gouvernement à prendre conscience de l'importance et de la valeur du travail de ces personnes, presque exclusivement des femmes. Comment est-il possible qu'un travail aussi essentiel à la société bénéficie de si peu de reconnaissance ?

De plus, les ministères de la Famille et de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont baissé le ratio éducatrice/enfants et pris une série de mesures pour faciliter le recrutement d'éducatrices non qualifiées. Cette stratégie risque d'affaiblir le programme éducatif qui se trouve au cœur de la mission des centres de la petite enfance et des services de garde en milieu scolaire et familial, en plus de dévaloriser le travail des éducatrices formées et expérimentées du réseau. Les éducatrices en CPE et en service de garde en milieu scolaire et familial ne sont pas de simples gardiennes d'enfants, mais bien des professionnelles dont le travail et l'expertise doivent être reconnus à leur juste valeur ! Pour ce faire, il est essentiel d'augmenter les salaires, d'exiger une formation collégiale pour l'ensemble des éducatrices et de réinvestir toutes les sommes coupées par les gouvernants précédents.

## Niveaux primaire et secondaire

La crise pandémique met cruellement en lumière les problèmes posés par l'application du projet de loi 40 pour les différents personnels de l'éducation. Beaucoup de décisions étant laissées aux écoles en vertu du principe de « subsidiarité », les conditions de travail variaient beaucoup d'un établissement à l'autre. Par exemple, le personnel administratif d'une école pouvait être devant l'obligation de se présenter sur les lieux de travail, alors que celui de l'école voisine était en télétravail. Ceci a soulevé beaucoup d'insatisfaction et d'inquiétude.

La crise a aussi révélé la gravité de la précarité dans le monde de l'éducation, ce que le ministre Roberge semble ignorer. Une grosse partie du personnel contractuel s'est retrouvée sans emploi, alourdissant d'autant plus le travail déjà disproportionné du personnel demeuré en poste. Ceci n'a pas empêché les travailleuses et travailleurs de l'éducation, tous corps d'emploi confondus, de démontrer qu'elles et ils étaient en mesure de s'adapter, malgré les volte-face et les changements d'orientation constants du ministère, ce qu'elles et ils continuent de faire malgré les circonstances difficiles de la rentrée. Il n'en demeure pas moins qu'il aurait été beaucoup mieux de disposer de directives claires et stables au fil du temps, ce qui n'a malheureusement pas été le cas. Si on ajoute à cela la marge de manœuvre laissée aux directions des centres de services scolaires et d'écoles, il devient facile d'expliquer pourquoi autant de travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation ne sentent pas leur travail reconnu à sa juste valeur et sont souvent désorientés quant à la manière de l'accomplir. Par exemple, en vertu des arrêtés ministériels, plusieurs ont dû réaliser des tâches ne correspondant pas à leur catégorie d'emploi.



## Niveau collégial

On sait que dans les cégeps, le mode de gouvernance de la nouvelle gestion publique tend à réduire la marge de manœuvre des enseignantes et des enseignants. Or c'est précisément l'autonomie des professeur-es et la gestion par les pairs dans les départements des cégeps qui aura permis de littéralement sauver au pied levé la session d'hiver 2020 pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants du collégial en ces moments difficiles, mais révélateurs, de pandémie.

La surcharge de travail a été assumée contre vents et marées par tous les personnels, au printemps 2020, dans un contexte d'urgence. Cependant ils s'attendent aujourd'hui à ce que les directions d'établissements écoutent leurs demandes et doléances en vue d'assurer un enseignement de qualité, dans un environnement hybride et à distance à inventer. Les montants accordés par Québec l'été dernier pour soutenir l'adaptation des pratiques d'enseignement et d'encadrement au contexte de distanciation physique et de cours en ligne sont nettement insuffisants. Nous demandons de

nouvelles ressources pour diminuer la tâche de façon significative et pallier la hausse importante de travail d'encadrement des étudiantes et des étudiants qu'a imposé la pandémie. Nous devons aussi veiller à ce que les directions d'établissements utilisent à bon escient les ressources financières consenties par Québec. Nous n'acceptons pas que plusieurs directions de collèges aient déjà utilisé les sommes reçues dans la plus grande opacité, sans consulter les syndicats. Nous n'accepterons pas non plus qu'elles cherchent à profiter de la mise en place de mesures temporaires pour tenter de les pérenniser: l'enseignement en présence n'a rien perdu de sa pertinence, bien au contraire. Le recours à l'enseignement à distance doit être compris essentiellement comme un complément de l'enseignement en présence.

Nous devons finalement continuer à tenir tête au gouvernement Legault qui ne renonce en rien à sa vision économique néolibérale où l'enseignement supérieur est au service des entreprises et des milieux d'affaires. Il va toujours de l'avant avec son plan de développement de l'enseignement à distance dans les établissements d'enseignement supérieur et avec la création d'un site virtuel de cours à distance collégiaux et universitaires, le eCampus. Il menace toujours la valeur des diplômes dans le cadre de révisions de programmes, qui se font sous la pression d'une vision marchande et qui n'impliquent pas suffisamment les enseignantes et enseignants. Il accentue la présence du privé dans l'offre de formation sans égard pour les cégeps touchés, la vitalité régionale et la concurrence déloyale que cela génère. Croit-il à ce point au privé pour fragiliser ainsi le réseau collégial ?

## Université

Les personnels des universités ont eux aussi dû s'adapter rapidement à la nouvelle réalité imposée par la pandémie et le confinement. Ceci s'est avéré entre autres pour les chargées de cours et les professeur-es, qui ont rapidement dû développer des stratégies d'enseignement en mode virtuel, sans nécessairement disposer des ressources ou de la formation nécessaire pour y parvenir. À l'image de ce qui s'est passé dans les autres ordres d'enseignement, l'improvisation des directions a semé la confusion au sein du personnel.

Il est à craindre que l'expérience de la pandémie pousse les directions d'université à imposer la formation à distance comme mode privilégié d'enseignement, conformément aux pressions imposées par la logique de marchandisation du savoir, à l'heure où plusieurs recherches attestent des limites importantes de ce mode d'apprentissage. Or, les mesures palliatives mises en place au printemps ne sont pas un modèle à suivre, puisqu'elles ont été développées dans l'urgence et la confusion, dans des conditions loin de celles qui devraient présider à la création de cours à distance. Ajoutons que le recours à l'enseignement en ligne pose de graves problèmes au niveau de la liberté académique et de l'autonomie professionnelle : par exemple, des directions ont, avec tout le sérieux du monde, proposé que les cours à distance soient enregistrés pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de les visionner quand bon leur semble... et aux directions d'évaluer les chargées de cours et les professeur-es ! Ceci va non seulement à l'encontre de notre conception de l'éducation, mais renie complètement l'aspect humain de la relation d'apprentissage.

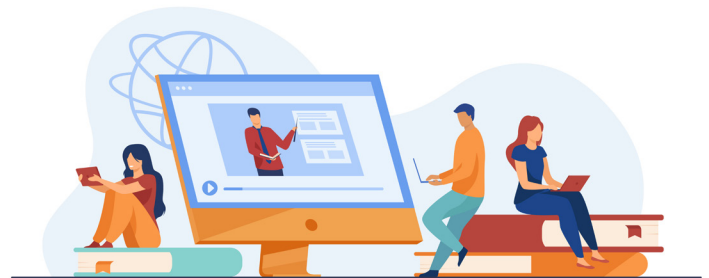
Ajoutons qu'à l'image de ce qui s'est passé dans les autres ordres d'enseignement, la disparité de traitement entre les différentes catégories de personnel au sein des universités (certaines travaillant à distance tout au long du confinement alors que d'autres ont dû retourner dans leur milieu de travail) est apparue de manière criante.

## Éducation des adultes

L'éducation des adultes (ÉDA) n'a pas été épargnée par la pandémie elle non plus, même si la situation a été moins rapportée dans les médias. L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes n'en a pas moins documenté plusieurs problèmes significatifs entraînés par la pandémie : notons par exemple le fait que contrairement aux élèves plus jeunes, les adultes en formation n'ont pas bénéficié de prêt de matériel pour poursuivre leurs études.<sup>1</sup> Toute l'attention a été portée aux besoins les plus criants, par exemple en alphabétisation ou en adéquation formation-emploi, si bien que les formations jugées « moins urgentes » ont pâti davantage de la situation.<sup>2</sup> Comme les adultes en formation ont souvent besoin de développer leurs compétences numériques ou en littératie, la difficulté de poursuivre leur formation à distance était de ce fait accentuée. Les personnes formatrices ont dû elles-mêmes s'approprier les nouveaux moyens d'enseignement et modifier leurs pratiques en conséquence, bien souvent sans soutien réel. Elles ont donc elles aussi subi les contrecoups de la pandémie, ce qui a augmenté leur niveau de stress et de précarité. Comme beaucoup de travailleurs et travailleuses, ainsi que de personnes en formation, elles ont souvent vécu de manière difficile la conciliation famille-travail-études dans le contexte du confinement et de la formation à distance.

## Établissements d'enseignement privés

La crise a fait ressortir les privilèges importants dont jouissent les élèves des écoles privées par rapport à ceux du réseau public, notamment en ce qui a trait à l'accès au matériel informatique. En effet, alors que les directives ministérielles plongeaient les écoles publiques dans la confusion, les écoles privées ont rapidement été en mesure de mettre en place le télé-enseignement. Un tel décalage met en lumière le sous-financement du réseau public et l'impossibilité qui en découle de s'assurer que l'ensemble des élèves québécois reçoivent une formation équivalente dans des conditions similaires. Il laisse cependant dans l'ombre tout ce qu'il en a coûté aux travailleuses et travailleurs de ces établissements (surcharge de travail, imposition d'une approche pédagogique, de formations, etc.), pour assurer l'enseignement à distance et répondre à des exigences patronales davantage motivées par le clientélisme que par le souci des conditions de travail de son personnel.



## Recommandations :

Considérant ce qui précède, le comité éducation du CCMM-CSN met de l'avant les revendications suivantes en vue de la sortie de crise et l'avenir du réseau d'éducation québécois :

1. Réclamer du gouvernement qu'il investisse massivement dans le réseau public d'éducation, notamment pour l'embauche de personnel de toutes les catégories d'emploi;
2. Réclamer du gouvernement qu'il investisse massivement dans les services de garde, les CPE et services à la petite enfance en général;
3. Réclamer du gouvernement qu'il instaure des mesures structurantes pour mettre fin à la ségrégation scolaire;
4. Intervenir pour empêcher tout empiètement du développement marchand de l'enseignement à distance sur l'enseignement en présence;
5. Favoriser et renforcer l'autonomie professionnelle ainsi que la gestion par les pairs dans tous les ordres d'enseignement en fonction de leur réalité;
6. Appuyer les syndicats qui luttent pour que toute mise en place de formations à distance, lorsqu'elle est justifiable, garantisse un enseignement de qualité et se fasse dans le respect des conditions de travail, de la liberté académique et de l'autonomie professionnelle des personnels concernés, notamment du personnel enseignant;
7. Réclamer du gouvernement qu'il fournisse aux travailleuses et travailleurs de l'éducation, notamment aux enseignantes et aux enseignants, les ressources matérielles et humaines leur permettant de faire convenablement leur travail, peu importe le contexte;
8. Réclamer du gouvernement qu'il réinvestisse massivement dans les services sociaux afin de fournir aux étudiantes et aux étudiants les conditions nécessaires à la poursuite de leurs études, notamment en matière de transport collectif, de logement, de services de garde publics, etc.;
9. Continuer à valoriser l'éducation et à défendre l'école publique conformément aux principes de justice sociale et du droit à l'éducation qui sont les nôtres.

## Notes:

1. <https://icea.qc.ca/fr/actualites/enjeux-et-constats-en-lien-avec-la-crise-de-la-covid-19>

2. *Ibid.*